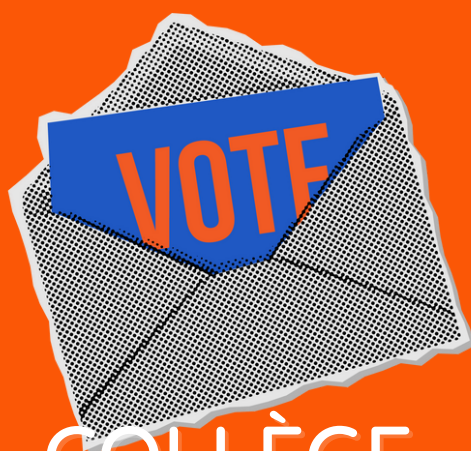


FAIS VIVRE

TA VILLE
AVEC LE

CMEJ

ÉLECTIONS



COLLÈGE

JEUDI 19 JUIN 2025

PRIMAIRE

JEUDI 26 JUIN 2025

Dépôt des candidatures entre le lundi 5 mai et le vendredi 6 juin

**Des questions ? Contactez-nous :
CMEJDIVESSURMER@GMAIL.COM**



Mot de la Présidente du CMEJ, Valérie KIERSZNOWSKI

La mise en place du CMEJ à Dives-sur-Mer est pour moi l'opportunité de donner un espace de parole et d'écoute à la jeune génération de la commune. Depuis la création du CMEJ, les enfants nous ont montré leurs engagements citoyens en mettant en place des actions ensemble dans l'intérêt de tous. Ils ne manquent ni d'idée, ni d'envie de s'investir. Je suis fière d'eux et heureuse de les accompagner !

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est un outil qui te permet de t'exprimer, d'être acteur/actrice de la vie publique locale, d'exercer ta citoyenneté, d'élaborer des projets collectifs...

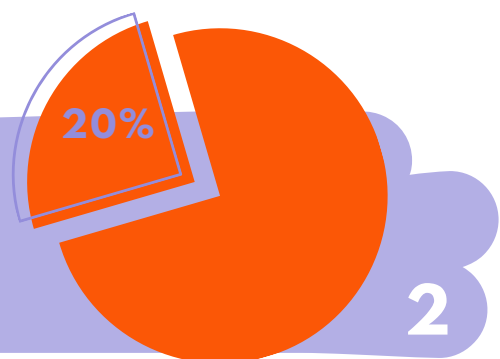
COMMENT ça fonctionne?

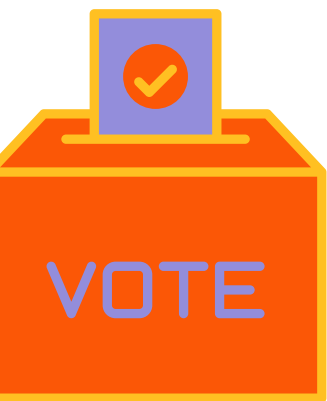
Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes est constitué de 14 jeunes élus, 8 élèves du collège et 6 élèves de l'école primaire, pour un mandat de trois ans (ou fin de 6ème). Son fonctionnement se déroule en 3 temps :

- 1** Avant chaque vacances scolaires, tous les enfants du Conseil se réunissent pour choisir des projets à réaliser en présence du Maire ou de son adjoint / délégué et de l'animateur lors de la séance plénière.
- 2** Un animateur qui donne une dynamique et veille au bon fonctionnement de l'instance dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris ...)
Christophe, l'animateur du service jeunesse de Dives-sur-Mer sera présent au collège, le midi, une fois par semaine, pour écouter et guider ces jeunes citoyens.
- 3** Une participation active aux manifestations festives de la ville.

À Dives-sur-Mer
LES ENFANTS

représentent 20% de la population !





ÉLECTIONS 2025

Comment voter ?

À LA PRIMAIRE - ÉLECTIONS LE 26 JUIN :

Tous les élèves de CE2 scolarisés à Dives-sur-Mer ou ailleurs peuvent voter. Pour voter, tu te présenteras avec **ta carte d'électeur*** au bureau de vote, à la mairie, **le jeudi 26 juin entre 16h15 et 18h.**

Si tu manges à la cantine, tu auras la possibilité de voter avant ou après ton repas accompagné par un animateur ; de même si tu te rends au périscolaire. Si tes parents ne sont pas d'accord, il devront nous envoyer un mail, précisant ton nom, ton prénom et ta classe au plus tard **le vendredi 6 juin.**

Cette année, 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléants sont à pourvoir : tu devras mettre deux bulletins dans l'urne : un garçon et une fille.

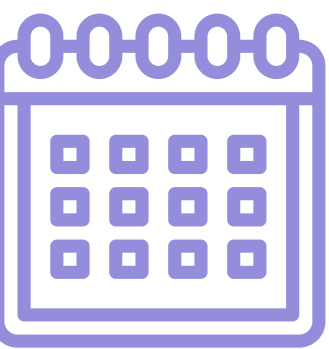
*Pour les enfants divais qui ne sont pas scolarisés à Dives-sur-Mer, la carte électorale sera à retirer en mairie.

AU COLLÈGE ÉLECTIONS LE 19 JUIN :

Si tu habites à Dives-sur-Mer et que tu es en 6e, 5e ou 4e, tu peux également t'investir au sein du Conseil Municipal !

Tous les élèves de 6e, 5e ou 4e, scolarisés à Dives-sur-Mer ou ailleurs peuvent voter. Pour voter, tu te présenteras avec ta carte d'électeur au bureau de vote le 19 juin, au collège entre 12 H et 13 H 20.

Pour cette deuxième année, 6 postes de titulaires et 6 postes de suppléants sont à pourvoir : tu devras mettre deux bulletins dans l'urne (un garçon et une fille) pour une meilleure parité. À l'issue du vote, l'urne sera scellée et le dépouillement sera effectué le 26 juin en mairie.



À TON AGENDA !

Du 5 mai au 6 juin

TON INSCRIPTION

Inscription des candidats :

- à l'accueil de la mairie
- auprès de Caroline ou Christophe
- à la vie scolaire du collège

**PRIMAIRE
Du 10 au 25 juin**

**CAMPAGNE
ÉLECTORALE**

**COLLÈGE
Du 10 au 19 juin**

A Colleville :

Tous les mardis l'animateur du Conseil Municipal des Enfants sera présent à l'école Élémentaire Colleville sur le temps du périscolaire pour des animations avec les enfants et les candidats.

Au collège Paul Eluard :

L'animateur du CMJ sera présent pendant les animations hebdomadaires pour répondre aux questions et aider les jeunes dans cette démarche.

**PRIMAIRE
Le jeudi 26 juin**

ÉLECTIONS

**COLLÈGE
Le jeudi 19 juin**

Scrutin général à la Mairie.

Pour le collège, le vote se déroulera dans une salle du collège le midi et à la mairie de 16 H 30 à 18 H.

Les résultats seront disponibles sur la page Facebook le vendredi 27 juin.